

Conférence du Prof. Charles Gardou
et
Table ronde avec la participation de
Mme A.-C. Lyon, Cheffe du DFJC

Mercredi 5 mai 2010 à 19h30
Amphimax UNIL
Route de la Sorge, 1015 Lausanne

La scolarisation des élèves en situation de handicap



Prof. Charles Gardou

Professeur des Universités

Membre de l'Observatoire Français de la Formation, de la Recherche et
de l'Innovation sur le Handicap

Professeur, spécialiste d'anthropologie des cultures et des situations de handicap, à l'Université Lumière Lyon 2, il y est responsable de la formation doctorale en sciences de l'éducation et de l'équipe de recherche « *Situations de handicap, éducation, sociétés* ». A partir d'un itinéraire qui l'a confronté à la diversité humaine dans différents lieux du monde, il consacre ses travaux à la diversité, à la vulnérabilité, au handicap et à l'éducation inclusive - Il a écrit une quinzaine d'ouvrages sur ces thèmes, parmi lesquels : ***Fragments sur le handicap et la vulnérabilité ; Pascal, Frida Kahlo et les autres. Ou quand la vulnérabilité devient force ; Le handicap par ceux qui le vivent.*** Ils sont tous publiés aux éditions érès, dans les collections « Connaissances de la diversité » et « Reliance » qu'il dirige. En 2005, il a co-organisé les Premiers Etats Généraux Nationaux du Handicap à l'UNESCO à Paris.

Une conférence et une table ronde pour interroger nos valeurs

Les recherches scientifiques et médicales contemporaines tendent à développer une compréhension du fonctionnement humain de plus en plus affinée, une analyse diagnostique de plus en plus précise ainsi qu'une classification catégorielle de plus en plus pertinente. L'approche médicale du développement d'un enfant amène des clés de compréhension ainsi que des ancrages nécessaires à la construction d'un projet pédagogique cohérent.

Ainsi, depuis l'avènement de l'Assurance-Invalidité, le canton de Vaud, à l'instar de nombreux cantons suisses, a fondé son dispositif de pédagogie spécialisée essentiellement sur un modèle médical et catégoriel. Les institutions et les écoles d'enseignement spécialisé, ont jusqu'à présent spécialisé leur mode d'intervention en référence au handicap de la population scolaire accueillie. Tant les services de l'Etat que les organismes chargés de l'évaluation des besoins des élèves ont, de manière générale orienté leurs pratiques en référence au modèle induit par l'Assurance-Invalidité. La typologie médicale influence non seulement l'orientation scolaire, mais également le degré de spécialisation des intervenants en pédagogie spécialisée. L'organisation des mesures de pédagogie spécialisée ambulatoire attribue dans bien des situations aux établissements scolaires ordinaires des enseignantes et enseignants spécialisés adressés par des institutions dont la mission relève de tel ou tel handicap. En guise d'exemple, une enseignante ou un enseignant généraliste travaillant au sein d'un établissement scolaire peut encore accueillir dans sa classe plusieurs intervenants selon les besoins spécifiques de certains de ses élèves.

L'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ratifié sans opposition par le parlement vaudois en 2009, propose deux évolutions majeures.

La première évolution consiste à privilégier des modes de scolarisations inclusives, dans la mesure où le projet pédagogique permet une bonne évolution de l'élève en situation de handicap et n'entrave pas la progression des autres élèves de la classe. La deuxième évolution consiste à compléter la vision médicale du handicap par le modèle « bio-psycho-



social » issu de la Classification internationale du fonctionnement, de la santé et du handicap¹. Dans ce modèle, tant les projets pédagogiques que les dispositifs d'intervention en pédagogie spécialisée visent avant tout l'amélioration des connaissances et des compétences par la participation sociale. Ainsi, l'intervention sur l'environnement scolaire, par le biais notamment de l'élaboration de projets pédagogiques communs, du co-enseignement, de séquences didactiques partagées, complète l'intervention spécifique centrée sur l'enfant et ses besoins particuliers. Dans cette manière de représenter le handicap comme la résultante d'une interaction entre une personne, ses fonctions organiques et ses structures anatomiques et son environnement physique, social et attitudinale, l'intervention pédagogique prend une toute autre dimension.

Il s'agit dans cette conception de la compréhension du handicap, non seulement de prendre en compte les informations médicales et fonctionnelles dans la construction d'un projet pédagogique, mais également d'agir sur l'environnement. La construction de ce nouveau modèle de pédagogie spécialisée exige une collaboration constante entre les professionnels, l'élève et ses parents, une co-construction du projet pédagogique, une régulation des démarches didactiques en relation avec l'environnement scolaire dans lequel évolue l'élève.

Fondée sur le modèle d'une organisation apprenante, la mise en œuvre d'un nouveau modèle de pédagogie spécialisée appelle tous les partenaires de la formation et des soins à construire ensemble un futur dont le cadre sera posé par la réalisation de nouvelles bases légales pour la pédagogie spécialisée.

19h30 Conférence du Prof. Charles Gardou

20h30 Intervention de Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Table Ronde animée par Mme Laure Pingoud (24 Heures) avec la participation de :

M. Rémy Châtelain,

Président de l'Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé (AVMES).

M. Daniel Christen,

Directeur général de l'enseignement obligatoire du canton de Vaud (DGEO)

M. Jacques Daniélou,

Président de la société pédagogique vaudoise (SPV)

M. Stéphane Faustinelli,

Directeur de la Fédération suisse des sourds (FSS)

Mme Cristina Ferrari-Balzaretti,

Autisme Suisse Romande (ASR)

M. Serge Loutan,

Chef du service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

M. Philippe Nendaz,

Chef de l'Office de l'enseignement spécialisé (OES)

M. Sylvie Pittet Blanchette,

Secrétaire générale de l'apé Vaud (APE).

M. Jean-Marc Puthod,

Association des directeurs d'établissements scolaires officiels vaudois (ADESOV)

M. Serge Ramel,

Haute école pédagogique de Lausanne (HEPL)

M. Jean-Jacques Schilt,

Président de l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP).

M. Guillaume Vanhulst,

Recteur de la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEPL)



Débat avec le public

Synthèse: Mme Anne-Catherine Lyon, Cheffe du Département

Apéritif

- Entrée libre -

¹ Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé, OMS, Genève, 2001